



ÉTAT PROJETÉ RÉALISTE COULEUR 40°

PM N3 - RD930 EN ENTRÉE DE MONTDIDIER

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE :

Ce point de vue a été réalisé suite à la demande de complétude de la DREAL demandant de prendre en compte l'intégralité des points de vues emblématiques listés dans l'Atlas des Paysages. La RD930 avait fait l'objet d'un photomontage plus à l'ouest (PM06) mais la proposition de l'Atlas se focalise sur Montdidier. Le PM N3 a donc été réalisé de manière à correspondre au mieux à l'Atlas.

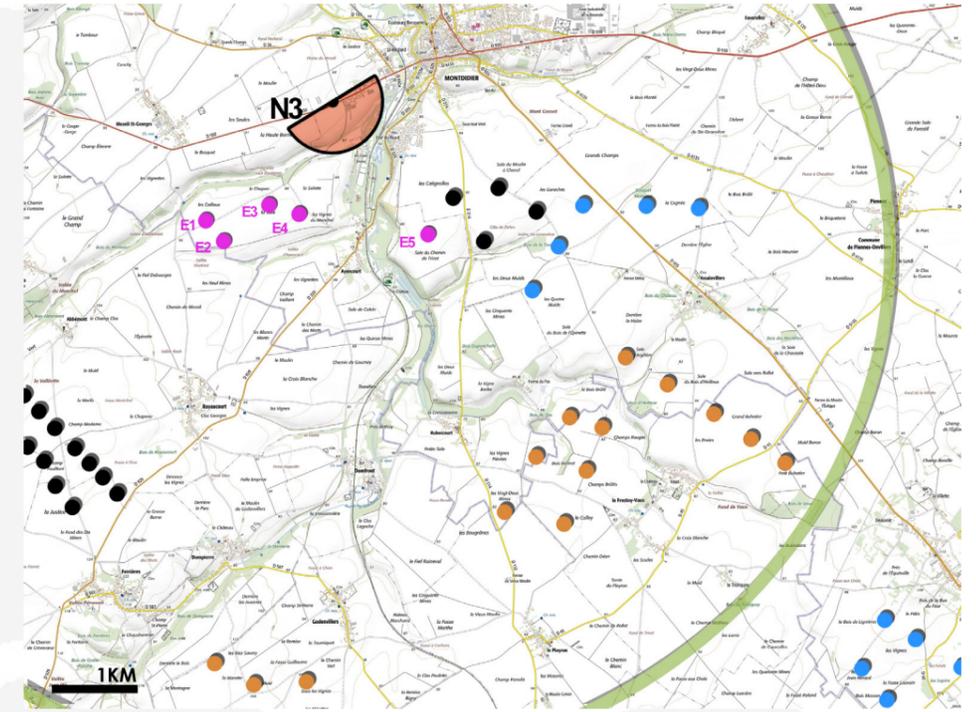
RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :

Les éoliennes du projet des Moulins du Monchel sont toutes visibles depuis ce point de vue et se détachent sur l'horizon. L'éolienne E5 poursuit le parc du Moulin à Cheval et les quatre autres éoliennes créent un second bouquet dans un angle d'environ 50°. Les parcs et projet en second plan sont toujours nombreux. On aperçoit depuis cet axe les Garaches complétant le pôle existant puis un horizon plus lointain composé de Piennes Onvillers, du Frestoy, de Balinot, de la Petite Sole et du Champ Feuillant. Le cumul d'impact depuis cet axe est fort.

Le patrimoine de Montdidier se situe sur l'extrémité gauche de la photo et l'angle de visualisation entre le patrimoine et les éoliennes des Moulins du Monchel est de 80° (pour l'éolienne E5, sinon plus de 120°). D'autres éoliennes viennent s'intercaler même si elles n'apparaissent pas directement derrière le patrimoine. Depuis ce point de vue l'impact sur le patrimoine est modéré.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET:

Les cinq éoliennes proposées sont positionnées sur le plateau et leur implantation est parfaitement lisible depuis cet axe routier. L'éolienne E5 complète le pôle Moulin à Cheval / Garaches et les deux lignes constituées par les quatre autres machines sont perceptibles. L'impact sur l'habitat depuis ce point de vue n'est pas quantifiable. L'impact cumulé est important mais correspond à un pôle de densification qui est actuellement entrain de se bâtir. L'impact global est modéré.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 215°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 1.264KM (E4)



ÉTAT INITIAL 215°



ÉTAT PROJETÉ 215° COULEUR



ÉTAT PROJETÉ RÉALISTE 215°



ÉTAT PROJETÉ RÉALISTE 40°



ÉTAT PROJETÉ RÉALISTE 40°



ÉTAT PROJETÉ RÉALISTE 40°

PM N4 - ROYAUCOURT - SORTIE NORD EST

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE :

Ce point de vue a été réalisé suite à la demande de complétude de la DREAL demandant de prendre en compte l'intégralité des points de vues emblématiques listés dans l'Atlas des Paysages. Nous sommes ici en sortie nord de Royaucourt, sur les hauteurs du plateau agricole. Une fois encore, l'intérêt du point de vue est principalement lié à la vue, lointaine, de Montdidier car la vallée des Trois doms est peu perceptible hormis grâce à la présence de la ripisylve.

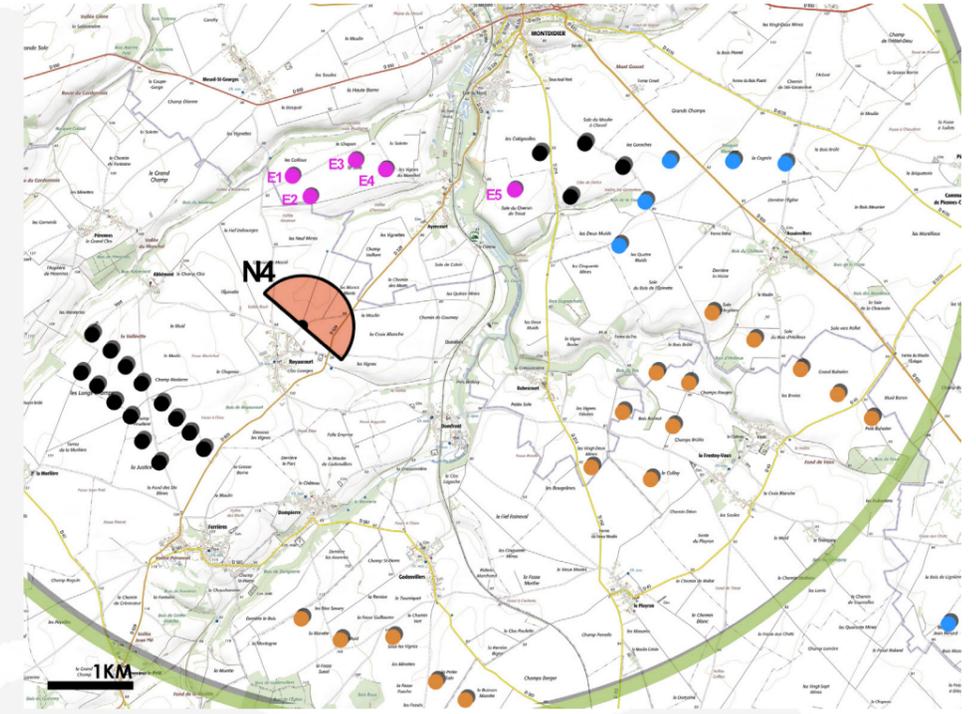
RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :

Les éoliennes du projet des Moulins du Monchel sont toutes visibles depuis ce point de vue et se détachent sur l'horizon. L'éolienne E5 poursuit le parc du Moulin à Cheval et les quatre autres éoliennes créent un second bouquet dans un angle d'environ 30°. Les parcs et projet en second plan sont toujours nombreux. Les parcs sont visibles sur l'angle de 180° choisi pratiquement en continu de l'Épinette jusqu'au Champ Chardon en alternant avants et arrières plans. Le cumul d'impact depuis cet axe est fort.

Le patrimoine de Montdidier est visible depuis ce site. Il est avant tout perceptible pour un œil averti au regard de la distance. Les éoliennes des Moulins du Monchel, notamment les éoliennes à l'ouest sont visibles sur un plan de 40° avec les clochers et le beffroi de Montdidier. Le rapport d'échelle est plutôt défavorable, les éoliennes du projet étant proche du point de vue et les éléments patrimoniaux en arrière plan. L'impact sur le patrimoine est fort aussi bien actuellement qu'après intégration du projet.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET:

Les éoliennes du projet des Moulins du Monchel sont positionnées sur un plateau agricole dans les dimensions sont adaptées au grand éolien. La route depuis la sortie de Royaucourt, bien qu'elle n'offre pas un axe de perspective sur la ville de Montdidier, nous propose un vaste panorama. Les éoliennes existantes et projetées sont naturellement très visibles depuis ce point de vue dégagé et génère un impact en conséquence non pas sur l'habitat ou les micro paysages mais sur le patrimoine qui se dessine sur l'horizon. Les parcs s'imbriquent et se succèdent en avants et en arrières plans et occupent une grande part de l'horizon malgré des distances parfois supérieures à 10/15 km. L'impact global est modéré.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 360°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 1.481KM (E2)



ÉTAT INITIAL 180°



ÉTAT PROJETÉ 180° COULEUR



ÉTAT PROJETÉ RÉALISTE 180°



ÉTAT PROJETÉ RÉALISTE 40°



ÉTAT PROJETÉ RÉALISTE 40°

PM N5 - RD26 EN ENTRÉE DE MONTDIDIER

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE :

Ce point de vue a été réalisé suite à la demande de complétude de la DREAL demandant de prendre en compte l'intégralité des points de vues emblématiques listés dans l'Atlas des Paysages. Ce point de vue a pour principal intérêt de créer une perspective sur le beffroi et l'église du Saint-Sépulcre, l'église Saint-Pierre étant décalée de l'axe et partiellement masquée depuis le site de prise de vue. Il permet également de percevoir la dépression topographique créée par la vallée des Trois Doms.

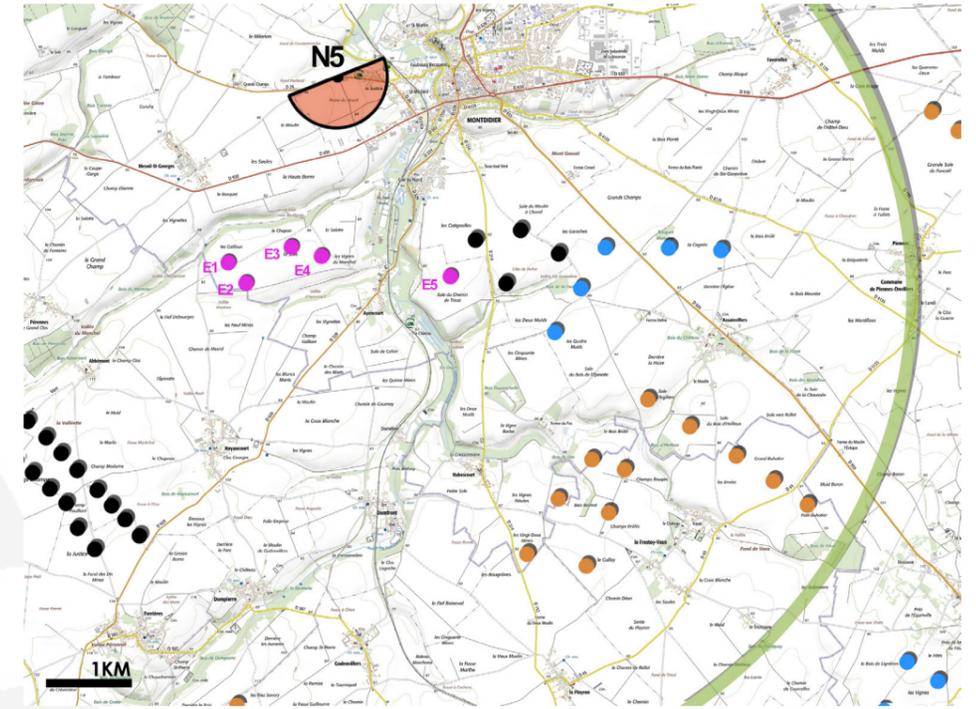
RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :

Le pôle de densification en devenir de Montdidier est moins visible ici que sur les points de vues précédents. L'ondulation créée par la vallée permet de masquer, a minima, les pieds des machines les plus proches et les mâts des éoliennes éloignées de quelques kilomètres. Les abords végétalisés de la ville permettent également d'occulter une partie des parcs existants et acceptés ce qui a pour conséquence une densité moindre. L'effet de continuum précédemment décrit aux abords de Montdidier n'est pas perçu depuis ce point de vue. L'impact cumulé est faible à modéré.

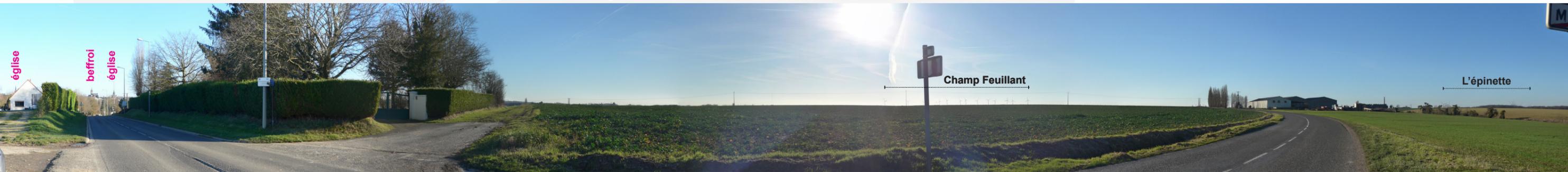
Les éoliennes E1 à E4 sont visibles sur le plateau. L'éolienne E5, la plus proche de l'axe de perception est ici masquée par la végétation accompagnant l'habitat périphérique de Montdidier. Les éoliennes visibles ne sont pas dans un cadrage de 40° commun avec le patrimoine, il n'y a pas d'effet de surplomb ni de concurrence visuelle. L'impact sur le patrimoine est faible.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET:

Le projet des Moulins du Monchel se détache, ici, du pôle éolien de Montdidier. Les éoliennes E1 à E4 apparaissent sur le plateau agricole, dont l'échelle est adaptée à la mise en place de grand éolien. Les 4 machines forment un parc visuellement cohérent dans un vaste espace à l'ondulation topographique légère. L'éloignement limité n'a que peu d'influence sur la prégnance même des éoliennes qui ne créent aucune forme de surplomb. L'habitat et le patrimoine n'entrent pas en résonance avec le projet et le cumul d'impact reste limité au vu de la densification en cours dans ce secteur. L'impact global est faible à modéré.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 215°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 1.945KM (E3)



ÉTAT INITIAL 215°



ÉTAT PROJETÉ 215° COULEUR



ÉTAT PROJETÉ RÉALISTE 215°



ÉTAT PROJETÉ RÉALISTE COULEUR 40°



ÉTAT PROJETÉ RÉALISTE 40°

PM N6 - PARVIS DE L'ÉGLISE DU SAINT-SÉPULCRE DE MONTDIDIER

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE :

Ce point de vue a été réalisé suite à la demande de complétude de la DREAL demandant de réaliser un photomontage supplémentaire depuis le parvis de l'église Saint-Sépulcre de Montdidier. Ce point de vue connaît aujourd'hui la présence de l'éolien au travers d'une des éoliennes du parc du Moulin à cheval et ce photomontage permet de quantifier l'impact complémentaire du projet des Moulins du Monchel, principalement au regard de la présence de l'éolienne E5 en continuité du parc existant.

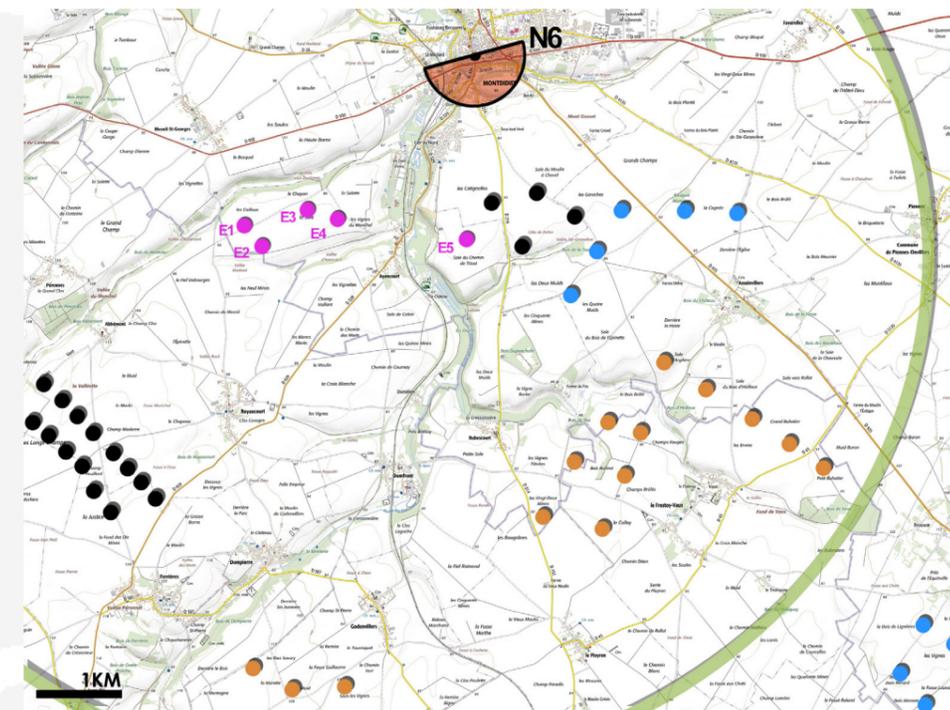
RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :

Concernant le cumul d'impact, seules deux éoliennes sont visibles depuis ce point de vue. Une existante du parc du Moulin à Cheval et une issue du projet, E5. Le cumul d'impact est, de fait, faible.

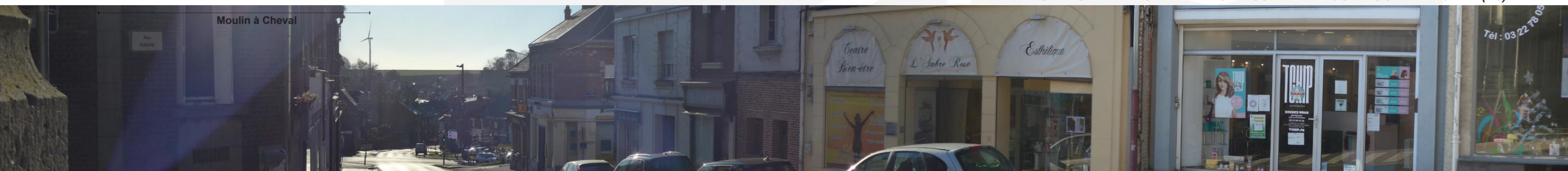
Le parvis de l'église Saint-Sépulcre donne directement sur la rue Parmentier et correspond au trottoir de cette voie. Il n'y a donc pas de perspective sur la façade du monument. La rue Parmentier constitue toutefois un axe de perception depuis le trottoir devant le monument en direction du parc existant et de fait de l'éolienne E5. Un impact sur le patrimoine est pré existant. L'éolienne E5 poursuivant la logique du projet apparaît dans la perspective restreinte de la rue (cadrée par les fronts à rue). L'éolienne est visible dans son entièreté, ne dépareille pas avec l'existant, ne domine pas, visuellement, la vallée ni le monument, mais crée un impact complémentaire, modéré.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET:

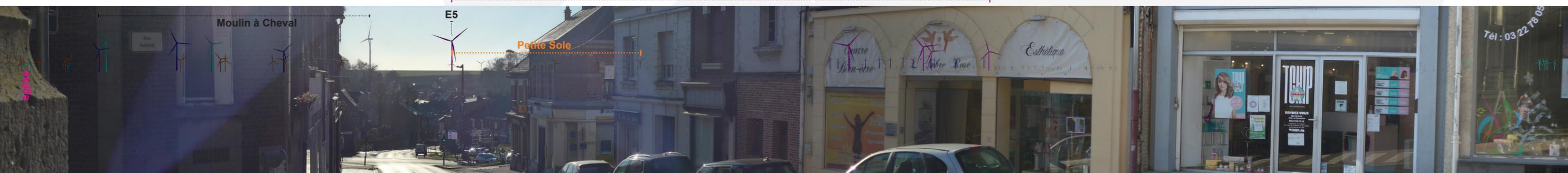
Comme indiqué précédemment, l'éolienne E5 est la seule visible du projet des Moulins du Monchel. Elle apparaît dans la perspective étroite de la rue Parmentier comme l'une des éoliennes du parc du Moulin à cheval. Les rapports d'échelle entre l'éolienne et la vallée sont favorables à cette dernière. Il n'y a de ce fait pas de domination visuelle de la vallée. L'impact sur l'habitat en fond de vallée sera équivalent au contexte actuel. L'impact global est considéré comme modéré.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 150°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 2.137KM (E5)



ÉTAT INITIAL 150°



ÉTAT PROJETÉ 150° COULEUR



ÉTAT PROJETÉ RÉALISTE 150°



ÉTAT PROJETÉ RÉALISTE 40°



ÉTAT PROJETÉ RÉALISTE COULEUR 40°

PM N7 - ETELFAY - RD329 EN ENTRÉE DE MONTDIDIER

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE :

Ce point de vue a été réalisé suite à la demande de complétude de la DREAL. Il est pris depuis la RD329 en entrée de Montdidier car considéré comme point de vue remarquable dans l'Atlas des Paysages.

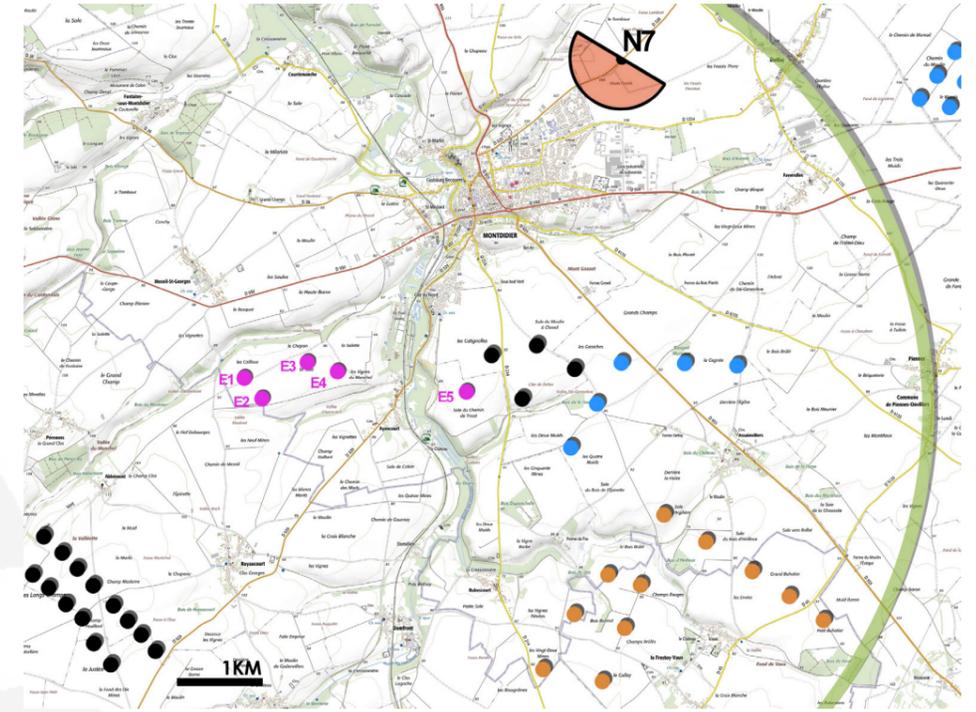
RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :

Les éoliennes du projet des Moulins du Monchel sont partiellement visible derrière l'habitat et la végétation l'accompagnant. Elles viennent compléter le pôle éolien existant sans l'étendre, les machines du Champ Feuillant apparaissant en bouts de pales en arrière plan. La différence de hauteur avec le Moulin à Cheval est finalement peu visible malgré la proximité du point de vue contrairement aux éoliennes des Garaches plus élancées. Le niveau d'impact cumulé est faible à modéré, des respirations paysagères se dégagent plus vers l'ouest.

Les éléments patrimoniaux de Montdidier n'émergent pas de l'horizon urbain depuis cet axe. L'impact est nul.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET:

Comme indiqué précédemment, les éoliennes sont en partie masquées derrière l'horizon urbain de Montdidier. Elles viennent compléter le pôle éolien existant et bien que l'impact soit indéniable pour l'habitat, celui-ci est déjà maximisé par la présence des éoliennes des Garaches, dominant visuellement la ville. L'impact global est faible à modéré.



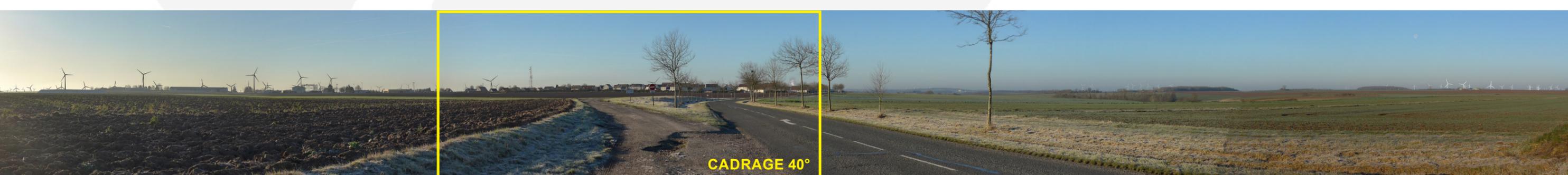
ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 163°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 4.343KM (E5)



ÉTAT INITIAL 163°



ÉTAT PROJETÉ 163° COULEUR



ÉTAT PROJETÉ RÉALISTE 163°



ÉTAT PROJETÉ RÉALISTE 40°



ÉTAT PROJETÉ RÉALISTE COULEUR 40°

PM N8 - MARESTMONTIERS - CROISEMENT DES RD935, 250 ET 135

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE :

Ce point de vue a été réalisé suite à la demande de complétude de la DREAL. Il est pris depuis la RD930, axe considéré comme majeur dans l'Atlas des paysages, sur le plateau dominant les vallées de l'Avre et des Trois Doms.

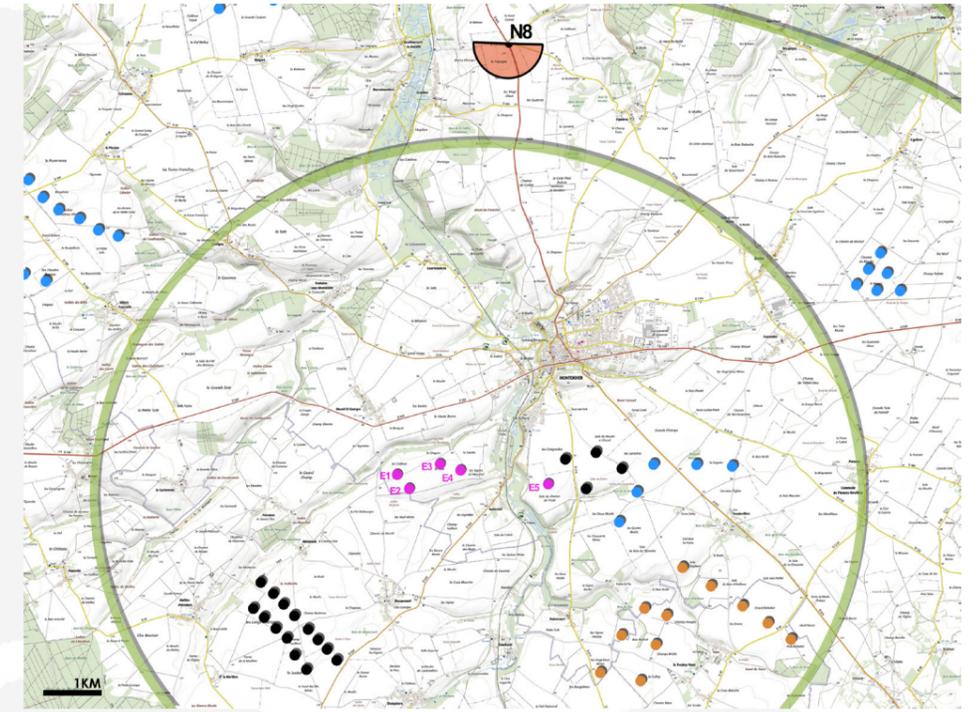
RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :

Les éoliennes du projet des Moulins du Monchel sont parfaitement visibles. Elles viennent compléter l'horizon éolien depuis ce plateau dénué de machines installées. Les respirations paysagères sont rares depuis ce point de vue. Le cumul d'impact est modéré à fort, l'éloignement des machines tempérant leur impact réel.

Depuis ce point de vue, les clochers de Montdidier sont visibles dans le lointain en arrière plan des Garaches et du Moulin à Cheval. Les éoliennes des Moulins du Monchel sont décalées de ces éléments patrimoniaux mais restent dans un angle de perception de 40°. L'impact sur le patrimoine est existant et le projet vient le renforcer.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET:

L'impact global du projet est modéré depuis ce point de vue. Les éoliennes sont impactantes pour le patrimoine de Montdidier mais l'impact principal est créé par les Garaches (machines les plus hautes) et par le Moulin à Cheval. A noter que les projets du Frestoy et de Balinot entrent également dans les arrières plans directs des clochers ce qui n'est pas le cas des Moulins du Monchel. Seule l'éolienne E5 s'en approche.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 250°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 7.528KM (E3)



ÉTAT INITIAL 250°



ÉTAT PROJETÉ 250° COULEUR



ÉTAT PROJETÉ RÉALISTE 250°



ÉTAT PROJETÉ RÉALISTE 40°

4. Synthèse des impacts du projet / sites et paysages



Les tableaux présentés dans les pages suivantes reprennent l'ensemble des sites paysagers et patrimoniaux protégés et déterminent les niveaux d'impacts pour chacun d'entre eux au regard de la Zone d'Influence Visuelle, des coupes, des zooms et des photomontages réalisés dans la partie d'étude des impacts du projet des Moulins du Monchel.

Les impacts sont répartis en 4 catégories du plus faible au plus prégnant : nul, faible, modéré et fort.

 L'impact est considéré comme **nul** lorsque le projet n'est pas visible. Toutefois si des perceptions partielles sont possibles en vues hivernales ou en vision dynamique (à proximité du point de vue), l'impact peut être de nul à faible.

 L'impact est considéré comme **modéré** quand le projet est visible au delà du rotor au sein de l'aire d'étude rapprochée, qu'il génère un paysage éolien jusqu'alors peu investi, qu'il présente des covisibilités directes ou indirectes avec des éléments de patrimoine ou de paysage d'intérêt mais sans toutefois générer d'effet de surplomb ou d'écrasement préjudiciable. Par contre, si des phénomènes de saturation visuelle par l'éolien sont constatés, l'impact peut être de modéré à fort.

 L'impact est considéré comme **faible** quand le projet est partiellement visible (pale ou bout de pale) ou avec le rotor visible au sein de l'aire rapprochée. Par contre, si des covisibilités notables opèrent avec des éléments de patrimoine ou de paysage majeurs ou si des phénomènes de saturation visuelle par l'éolien sont constatés, l'impact peut être de faible à modéré.

 L'impact est considéré comme **fort** quand la perception du projet est prégnante et/ou préjudiciable (rotor visible) au regard d'un élément de patrimoine (covisibilité directe avec effet de surplomb ou d'écrasement), au regard des micro-paysages proches (rapport d'échelle défavorable avec effet d'écrasement par l'éolien) ou au regard de l'habitat en prise directe si les vues sont largement ouvertes sur le projet et dans un contexte exempt d'éolien avant projet. Dans le cadre d'un contexte éolien pré-existant autour du projet, l'impact fort ne s'applique que dans un périmètre de 5 km maximum. Au-delà, la taille de l'éolienne est réduite, donc moins prégnante. Le projet se cumule alors à d'autres parcs existants pouvant générer des phénomènes de saturation visuelle avérés.

Monuments historiques								
N°	Commune	Nom	Type	Cumul avec d'autres protections	Distance	Perception du parc	photomontages réalisés au regard de la sensibilité de l'édifice	niveau d'impact estimé du projet
1	Montdidier	église Saint-Pierre	classé	non	2,0 km		13, 14, 18, 28	
		hôtel de ville	inscrit	non			10,18, 28	
		église Saint-Sépulcre	classé	non			10,18, 28	
2	Piennes-Onvillers	église de Piennes	classé	non	4,9 km		32	
3	Tricot	église	classé	non	6,7 km		36	
4	Maignelay-Montigny	chapelle	classé	non	6,9 km		33	
5	Maignelay-Montigny	église Saint-Marie-Madeleine	classé	non	7,1 km		34,41	
		château et son enceinte	inscrit	non			34	
6	Maignelay-Montigny	croix de chemin	classé	non	7,7 km		38	
7	Grivesnes	église Saint-Agnan	classé	non	7,9 km		37	
8	Becquigny	ancienne église	classé	non	7,9 km		35	
9	Maignelay-Montigny	église Saint-Martin de Montigny	classé	non	8,5 km		41	
10	Coullemelle	église Saint-Nicolas	inscrit	non	8,5 km		non	
11	Montgérain	calvaire	classé	non	9,1 km		non	
12	Davenescourt	église	classé	non	9,1 km		non	
		domaine de Davenescourt	classé	non			non	
13	Brunvillers-la-Motte	église Saint-Michel	classé	non	10,0 km		non	
14	Guerbigny	église	classé	non	10,2 km		non	
15	Saint-Martin-aux-Bois	ancienne abbaye	classé	ZPPAUP	10,4 km		42	
16	Chepoix	chapelle funéraire de la famille Joseph Bellemère	classé	non	10,5 km		non	
17	Ménévillers	croix en pierre	classé	non	11,5 km		non	
18	Ravenel	église	classé	non	11,9 km		non	
19	Tartigny	château	inscrit	non	12,3 km		non	
20	Tilloloy	domaine de Tilloloy	classé	non	12,7 km		non	
		église Notre-Dame-de-Lorette	classé	non			non	
21	Folleville	château	inscrit	non	13,0 km		43	
		église Saint-Jean-Baptiste	classé	UNESCO			43	
22	Léglantiers	église Saint-Éloi	inscrit	non	13,4 km		non	
23	Le Plessier-sur-Saint-Just	ancienne porte	inscrit	non	13,6 km		non	
		ancienne porte	inscrit	non			non	
24	Hangest-en-Santerre	église Saint-Martin	inscrit	non	14,0 km		non	
25	Louvrechy	église Saint-Martin	inscrit	non	14,9 km		non	
26	Roye-sur-Matz	église	classé	non	14,9 km		non	
27	Laneuville-Roy	église	inscrit	non	15,2 km		non	
28	Paillart	église Saint-Denis	classé	non	15,3 km		43	
29	Campreny	abbaye de Froidmont	inscrit	non	15,6 km		non	
30	Ressons-sur-Matz	église	classé	non	15,6 km		non	

Mise à jour 8 août 2022

Monuments historiques								
N°	Commune	Nom	Type	Cumul avec d'autres protections	Distance	Perception du parc	photomontages réalisés au regard de la sensibilité de l'édifice	niveau d'impact estimé du projet
31	Moreuil	église Saint-Vast	inscrit	non	15,9 km		non	
32	Gournay-sur-Aronde	monument funéraire de Mme Jarry de Mancy	inscrit	non	16,1 km		non	
33	Pronleroy	église et cimetière	inscrit	non	16,3 km		non	
		château	inscrit	non			non	
34	Vendeuil-Caply	église	inscrit	non	16,3 km		non	
35	Vendeuil-Caply	théâtre antique	classé	non	16,6 km		non	
36	Breteuil	ancienne abbaye Notre-Dame	classé	non	16,6 km		non	
		maison natale d'Hippolyte Bayard	inscrit	non			non	
37	Catillon-Fumechon	église de Catillon	inscrit	non	16,6 km		non	
38	Breteuil	entrepôt à vins	inscrit	non	16,9 km		non	
39	Chaussoy-Epagny	église	inscrit	non	17,0 km		non	
40	Saint-André-Farivillers	église	inscrit	non	17,1 km		non	
41	Roye	église Saint-Pierre	classé	non	17,6 km		non	
		anciens remparts	inscrit	non			non	
42	Cressonsacq	château	inscrit	non	17,7 km		non	
		église	inscrit	non			non	
		calvaire	inscrit	non			non	
43	Beaufort-en-Santerre	église	inscrit	non	17,9 km		non	
44	Chaussoy-Epagny	château	inscrit	non	18,0 km		non	
45	Mareuil-la-Motte	église	classé	non	18,0 km		non	
46	Saint-Remy-en-l'Eau	château	inscrit	non	18,7 km		non	
47	Cernoy	chapelle les Trois Etots	classé	non	18,7 km		non	
48	Noroy	église	inscrit	non	18,9 km		non	
49	Margny-sur-Matz	église	inscrit	non	18,9 km		non	
50	Fresnoy-lès-Roye	croix en pierre	classé	non	19,2 km		non	
51	Plessis-de-Roye	église	classé	non	19,4 km		non	
52	Francières	sucrerie de Francières	inscrit	non	19,8 km		non	
53	Remiencourt	château de Boufflers	inscrit	non	19,9 km		non	
54	La Chavatte	blockhaus	inscrit	non	20,0 km		non	
55	Guyencourt-sur-Noye	château et ferme	inscrit	non	20,5 km		non	
56	Bailleul-le-Soc	ferme d'Eraine	inscrit	non	20,6 km		non	
57	Avrechy	église	classé	non	20,7 km		non	
58	Elincourt-Sainte-Marguerite	église	classé	non	20,9 km		non	
59	Monchy-Humières	église	classé	non	21,3 km		non	
60	Caix	église	classé	non	21,4 km		non	

Mise à jour 8 août 2022

N°	Commune	Nom	Type	Cumul avec d'autres protections	Distance	Perception du parc	photomontages réalisés au regard de la sensibilité du site	niveau d'impact estimé du projet
	Vaumont		ZPPAUP	non	9,7 km		40	
	Saint-Martin-aux-Bois		ZPPAUP	MH	10,4 km		42	

SITES INSCRITS / SITES CLASSES

N°	Commune	Nom	Type	Cumul avec d'autres protections	Distance	Perception du parc	photomontages réalisés au regard de la sensibilité du site	niveau d'impact estimé du projet
A	Saint-Just-en-Chaussée	propriété Naquet	SI	non	14,3 km		non	

UNESCO

N°	Commune	Nom	Type	Cumul avec d'autres protections	Distance	Perception du parc	photomontages réalisés au regard de la sensibilité du site	niveau d'impact estimé du projet
21	Folleville	église Saint-Jacques-le-Majeur et Saint-Jean-Baptiste	UNESCO	MH	13,0 km		43	
B	Vignemont	nécropole franco-allemande	demande	non	19,4 km		non	

Mise à jour 8 août 2022

5. Synthèse des niveaux d'impacts et des phénomènes de densification



Cette seconde synthèse répertorie les niveaux d'impact sur l'habitat, le patrimoine et le paysage ainsi que les phénomènes de densification et de saturation du paysage vis-à-vis de l'éolien existant et projeté depuis les points de vue des photomontages.

Les impacts sont répartis en 4 catégories du plus faible au plus prégnant : nul, faible, modéré et fort.

 L'impact est considéré comme **nul** lorsque le projet n'est pas visible. Toutefois si des perceptions partielles sont possibles en vues hivernales ou en vision dynamique (à proximité du point de vue), l'impact peut être de nul à faible.

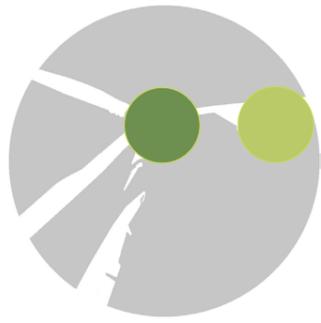
 L'impact est considéré comme **modéré** quand le projet est visible au delà du rotor au sein de l'aire d'étude rapprochée, qu'il génère un paysage éolien jusqu'alors peu investi, qu'il présente des covisibilités directes ou indirectes avec des éléments de patrimoine ou de paysage d'intérêt mais sans toutefois générer d'effet de surplomb ou d'écrasement préjudiciable. Par contre, si des phénomènes de saturation visuelle par l'éolien sont constatés, l'impact peut être de modéré à fort.

 L'impact est considéré comme **faible** quand le projet est partiellement visible (pale ou bout de pale) ou avec le rotor visible au sein de l'aire rapprochée. Par contre, si des covisibilités notables opèrent avec des éléments de patrimoine ou de paysage majeurs ou si des phénomènes de saturation visuelle par l'éolien sont constatés, l'impact peut être de faible à modéré.

 L'impact est considéré comme **fort** quand la perception du projet est prégnante et/ou préjudiciable (rotor visible) au regard d'un élément de patrimoine (covisibilité directe avec effet de surplomb ou d'écrasement), au regard des micro-paysages proches (rapport d'échelle défavorable avec effet d'écrasement par l'éolien) ou au regard de l'habitat en prise directe si les vues sont largement ouvertes sur le projet et dans un contexte exempt d'éolien avant projet. Dans le cadre d'un contexte éolien pré-existant autour du projet, l'impact fort ne s'applique que dans un périmètre de 5 km maximum. Au-delà, la taille de l'éolienne est réduite, donc moins prégnante. Le projet se cumule alors à d'autres parcs existants pouvant générer des phénomènes de saturation visuelle avérés.

n° pour étude	Commune	Désignation du site	Intérêt	éolienne la + proche	éolienne la + éloignée	Niveau d'impact	Phénomène de densification	Participation du projet au phénomène de saturation
1	Ayencourt	centre du village près de la voie de chemin de fer	Habitat	E5 – 723	E1 – 1866			non
2	Ayencourt	entrée sud du village sur la RD329	Habitat + vallée + éolien	E4 – 879	E1 – 1564			oui
3	Mesnil-Saint-Georges	centre du village – carrefour du monument aux morts	Habitat	E1 – 1167	E5 – 3232			non
4	Montdidier	cit� nord abords du terrain de rugby	Habitat	E5 – 1205	E1 – 2611			non
5	Rubescourt	bois duponchelle sur RD214	Infrastructure + �olien + lecture du projet	E5 – 1417	E1 – 3314			non
6	Mesnil-Saint-Georges	RD930 au croisement de l'acc�s nord du village	Infrastructure + �olien + lecture du projet	E1 – 1650	E5 – 3995			non
7	Royaucourt	centre du village rue de montdidier et rue verte	Habitat	E2 – 1820	E5 – 3281			non
8	Dom�lien	entr�e ouest du hameau	Habitat	E5 – 2020	E1 – 2789			non
9	Abb�mont	centre du village – carrefour central	Habitat	E1 – 2105	E5 – 4390			non
10	Montdidier	parvis de la mairie	Habitat + MH	E5 – 2234	E2 – 3365			non
11	P�rennes	centre du village – carrefour rue d'en bas rue de montdidier	Habitat	E1 – 2270	E5 – 4819			non
12	Rubescourt	centre du village – monument au morts	Habitat	E5 – 2323	E1 – 3824			non
13	Montdidier	parvis de l'�glise Saint-Pierre	Habitat + MH	E5 – 2505	E2 – 3512			non
14	Montdidier	point de vue panoramique depuis la rue du coll�ge	Habitat	E5 – 2627	E2 – 3558			non
15	Domfront	carrefour rue de Godenvillers et rue Raineval	Habitat	E5 – 2806	E3 – 3181			non
16	Assainvillers	centre du village – carrefour central	Habitat	E5 – 3104	E1 – 5681			non
17	Fontaine-sous-Montdidier	carrefour RD26 et rue d'en haut	Habitat	E1 – 3206	E5 – 4949			non
18	Courtemanche	entr�e ouest du village sur RD155	Habitat	E3 – 3460	E5 – 4370			oui
19	Dompierre	RD587 – sud du village	Habitat	E2 – 3770	E5 – 4420			non
20	Le Cardonnois	centre du village – place verte	Habitat	E1 – 3780	E5 – 6362			non
21	Dompierre	RD587 – sud du village	Habitat	E2 – 3791	E5 – 4506			non
22	Ferri�res	sortie nord du village sur RD929	Infrastructure + �olien + lecture du projet	E2 – 3961	E5 – 4641			oui
23	Faverolles	sortie sud du village sur RD930	Habitat + infrastructure	E5 – 4103	E1 – 6420			oui
24	Welles-Perennes	centre du village – placette centrale	Habitat	E1 – 4174	E5 – 6419			non
25	Le Frestoy-Vaux	carrefour rue du Moulin et RD45	Habitat	E5 – 4271	E1 – 6443			non

n° pour étude	Commune	Désignation du site	Intérêt	éolienne la + proche	éolienne la + éloignée	Niveau d'impact	Phénomène de densification	Participation du projet au phénomène de saturation
26	Godenvillers	centre du village – carrefour RD587 et rue du tourniquet	Habitat	E5 – 4359	E3 – 4656			non
27	Ferrières	centre du village – place verte	Habitat	E2 – 4384	E5 – 5574			non
28	Montdidier	entrée nord sur la RD41	MH	E5 – 4718	E2 – 5568			oui
29	Le Frestoy-Vaux	carrefour RD935 et RD45	Infrastructure + éolien	E5 – 4746	E1 – 7231			oui
30	Le Ployron	carrefour RD152 et RD45	Habitat	E5 – 4796	E1 – 6060			non
31	Villers-Tournelle	entrée nord ouest sur RD188	Infrastructure + éolien	E1 – 6561	E5 – 8922			oui
32	Piennes-Onvillers	entrée est de Piennes ou cimetière de Remaugies	MH	E5 – 6720	E1 – 9303			non
33	Maignelay-Montigny	RD938 en amont de la chapelle protégé	MH	E2 – 8059	E5 – 8632			non
34	Maignelay-Montigny	Place du général de Gaulle	MH	E2 – 8204	E5 – 8905			non
35	Becquigny	cimetière du village	MH	E5 – 8321	E2 – 9739			non
36	Tricot	carrefour RD938 et RD27 ou RD27	Infrastructure + éolien + MH	E5 – 8457	E1 – 9816			oui
37	Grivesnes	entrée nord du village sur RD84	Infrastructure + éolien + MH	E1 – 8607	E5 – 10308			non
38	Maignelay-Montigny	carrefour RD47 et 73	MH	E2 – 8663	E5 – 9407			non
39	Laboissière-en-Santerre	carrefour RD930 et RD68	Infrastructure + éolien	E5 – 8685	E1 – 11115			non
40	Vaumont	sud du hameau	MH	E5 – 11017	E3 – 11384			non
41	Maignelay-Montigny	entrée sud du village sur RD47	MH	E2 – 11187	E5 – 11989			non
42	Saint-Martin-aux-Bois	parc de l'abbaye	MH	E5 – 11568	E3 – 12105			non
43	Paillart	parvis de l'église	Infrastructure + éolien + MH	E1 – 15567	E5 – 18098			non
N1	Montdidier	cité nord – fin du chemin d'Ayencourt	Habitat	E5 – 890	E1 – 2356			oui
N2	Montdidier	cité nord – fin de la rue du bois des loges	Habitat	E5 – 1010	E1 – 2615			oui
N3	Montdidier	RD930 en entrée	Infrastructure + éolien + MH	E4 – 1264	E2 – 1945			oui
N4	Royaucourt	sortie nord est du village	Habitat + MH	E2 – 1481	E5 – 2910			oui
N5	Montdidier	RD26 en entrée de Montdidier	Infrastructure + MH	E3 – 1945	E5 – 2622			non
N6	Montdidier	parvis de l'église du Saint-Sépulcre	Habitat + MH	E5 – 2137	E2 – 3317			non
N7	Etelfay	RD329 en entrée de Montdidier	Infrastructure + MH	E5 – 4343	E2 – 5854			non
N8	Marestmontiers	croisement des RD935, 250 et 135	Infrastructure + MH	E3 – 7528	E2 – 7775			oui



6. Conclusion des impacts

D'une manière générale le projet des Moulins du Monchel est bien visible dans le périmètre rapproché. De loin, sa perception est plus intermittente au gré des ondulations des plateaux qui composent le territoire comme le montre la ZIV. Les secteurs de vallée se montrent majoritairement protégés par les effets des versants et les structures arborées qui les accompagnent. La nature chahutée des plateaux du périmètre d'étude intermédiaire (soit 20 km) rend la perception du projet inégale avec des vues pleines, des vues partielles et une petite moitié des photomontages ne montrent pas de vue, et ce malgré la faible présence de structures boisées. Le projet s'inscrit dans la continuité du parc du Moulin à Cheval et du projet accepté des Garaches. Les implantations des parcs et projets créent une grappe étendue autour du projet du Moulin à Cheval. Ainsi, le projet ne représente pas de risques supplémentaires pour les communes identifiées comme sensibles aux phénomènes d'encerclement. Depuis le nord, la perception du projet est importante du fait de sa position en avant-plan du parc du Moulin à Cheval qui compte 4 éoliennes. La différence de gabarit au sein du pôle est lisible à faible et moyenne distance, notamment en raison des proportions des machines.

AU REGARD DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES ET PATRIMONIALES :

Biens inscrits au patrimoine mondial / UNESCO :

- L'église de Folleville, située à 13 km à l'ouest est positionnée sur une hauteur mais au cœur du village. Il ne se dégage pas de perspective depuis le site et le photomontage réalisé depuis les hauteurs de Paillart (à l'ouest du monument) permet de confirmer l'absence de covisibilité depuis l'ouest du territoire.
- La nécropole de Vignemont est quant à elle située au cœur d'un boisement et se trouve de ce fait intégralement protégée.

Sites classés/ inscrits - Jardins Remarquables :

- La propriété Naquet est le seul site inscrit du périmètre intermédiaire (plus de 20km). Les vestiges de cette propriété se situent en cœur de ville et sont de ce fait protégés d'impacts visuels potentiels.

Paysages remarquables / belvédères emblématiques :

- La vallée des Trois Doms est directement impactée par le projet sur son tracé au sud de Montdidier. Ces impacts sont principalement dus à la proximité entre éoliennes et versants. A noter toutefois que ces impacts existent déjà par la présence du parc du Moulin à Cheval. Ils sont renforcés par le projet d'Ayencourt.
- Le belvédère de l'abbaye de Saint-Martin-aux-Bois est sensible à l'éolien de par sa nature. Ce grand bâtiment élancé est visible sur les plateaux environnants sur plusieurs kilomètres de distances. Les éoliennes projetées ne sont pas visibles depuis le site en lui-même mais les covisibilités fugaces sont certaines. Leur prégnance sera toutefois très limitée grâce à la distance entre les machines et le monument.

Sites Patrimoniaux Remarquables (anciennes AVAP/ZPPAUP/Secteurs Sauvegardés) / Autres labels (Ville/Pays d'Art et d'Histoire) et éléments d'intérêt (atlas des paysages) :

- Les deux secteurs sauvegardés se situent au sud du projet d'Ayencourt. Il s'agit des ZPPAUP de Vaumont et de Saint-Martin-aux-Bois. Comme dit précédemment, concernant Saint-Martin-aux-Bois, seules des covisibilités avec l'abbaye sont probables. L'habitat constituant la ZPPAUP est quant à lui préservé d'impacts visuels prégnants. L'ondulation du plateau fait que le phénomène se répète sur le bourg de Vaumont car les éoliennes projetées sont intégralement masquées par la topographie. Les impacts visuels seront nuls.

Monuments Historiques / patrimoine local non protégé :

- Les édifices de Montdidier sont impactés par le projet, notamment depuis les axes de circulation au nord. Des covisibilités entre les clochers, le beffroi et les éoliennes existantes sont déjà observables. Les éoliennes projetées viennent conforter cet état de fait. L'éolienne la plus à l'est vient créer un effet de surplomb sur la ville de Montdidier et sur son patrimoine architectural. Depuis les belvédères de la ville, les machines projetées sont également visibles. Leur proximité avec la ville influe directement sur le panorama, notamment depuis le parvis de l'église Saint-Pierre. Le parc éolien du Champ Feuillant apparaissait déjà dans ce panorama et les éoliennes projetées viennent le compléter en avant-plan.
- Depuis les abords de Piennes-Onvillers, les éoliennes viennent compléter le contexte existant. Depuis l'est du territoire, des covisibilités entre le projet et l'église classée ont été démontrées. Ces covisibilités entrent toutefois dans la continuité du contexte éolien existant qui influe déjà sur cet élément patrimonial.
- L'église de Tricot connaît également des covisibilités depuis le sud du territoire. Des covisibilités existent entre le parc de Champ Feuillant et le clocher. Les éoliennes d'Ayencourt sont plus éloignées et présentent une covisibilité moins prégnante (en dehors d'un angle de 50°)
- Le clocher de l'église Saint-Martin à Maignelay-Montigny possède également une covisibilité directe avec les éoliennes projetées depuis la RD47. Les éoliennes apparaissent sur un même plan mais ne dominent pas visuellement l'élément patrimonial.
- L'église de Grivesnes ne connaît pas de vue depuis le centre du village et les boisements périphériques permettent d'affranchir le monument de tout impact visuel dû au projet d'Ayencourt (des covisibilités existent cependant déjà avec d'autres parcs en exploitation).
- Les autres éléments patrimoniaux détaillés dans l'état initial ne semblent pas connaître d'effets visuels particuliers.

AU REGARD DES HABITANTS (PAYSAGE DU QUOTIDIEN / PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION VISUELLE-CONTEXTE ÉOLIEN PRÉ-EXISTANT)

La ZIV et les photomontages montrent un impact fort à modéré pour les bourgs en prise directe avec le projet (jusqu'à 2km). Entre 2 km et 5 km, les photomontages montrent un impact modéré à faible aussi bien en plateau qu'en vallée. Au-delà des 5 km, les impacts ont été jugés faibles à nuls du fait de parcs éoliens existants en avant-plan, de perceptions partielles ou d'absence de perception. Aucun effet de surplomb défavorable n'a été recensé au fil des photomontages hormis sur la commune d'Ayencourt. En ce qui concerne les études d'encerclement, l'impact supplémentaire du projet a été qualifié de négligeable au regard des seuils déjà atteints pour la plupart des communes. Le projet agit essentiellement sur les indices de densité. Toutefois, trois communes ont fait l'objet de zooms d'analyses afin d'évaluer de manière objective les impacts supplémentaires du projet avec la prise en compte des obstacles boisés/arborés se trouvant dans leur périmètre immédiat. Il s'agit d'Ayencourt, de Piennes et de Pérennes pour lesquelles les impacts potentiels du projet se sont vus amoindris grâce aux filtres visuels présents. Les zones d'habitat les plus impactées visuellement sont les hameaux les plus proches et le village d'Ayencourt.

Les séquences les plus proches des axes majeurs se trouvent sur la moitié nord du périmètre d'étude. Ces axes sont majoritairement orientés vers le projet mais sont déjà bordés par des parcs éoliens plus proches que le projet d'Ayencourt.

La présence d'un certain nombre de villages et hameaux dans le périmètre des 5 km implique de nombreuses voies de desserte inter-villages. La plupart de ces voies ne présentent pas de filtres arborés ou de talus. Les vues sur le projet et le paysage éolien préexistant sont donc multiples.

Les autres axes comme l'A1 ou l'A16 se trouvent plus éloignés du projet et déjà en prise avec des parcs plus proches.

En ce qui concerne les itinéraires de randonnée qui suivent principalement les vallées, les impacts ont été jugés faibles au regard de la ZIV réalisée.

AU REGARD DES PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION ET DES IMPACTS CUMULÉS :

Les ZIV cumulées réalisées montrent que le parc d'Ayencourt génère peu d'emprises de visibilité supplémentaires et que celles-ci se trouvent principalement dans un périmètre rapproché.

Les photomontages réalisés pour ce chapitre spécifique se sont concentrés sur le périmètre rapproché et quand le projet est visible et en interactions avec le contexte existant et/ou d'autres projets en cours d'instruction. Il en est ressorti des impacts cumulés assez diversifiés avec le contexte éolien existant. Le niveau le plus fort étant celui depuis les axes de circulation sur les plateaux depuis lesquels un large panorama sur le projet et le contexte existant et autorisé est visible. Pour le reste des points de vue, les impacts cumulés avec le contexte éolien sont modérés.

Cette synthèse montre un contexte éolien dense dans un paysage ouvert et hétérogène, du moins dans le périmètre rapproché du projet, et qui se voit peu renforcé par l'arrivée de ce dernier. Cette densité montre que les deux composantes humaines et patrimoniales sont déjà impactées par l'éolien de manière large et que l'impact supplémentaire du projet se joue principalement à un niveau local sur les communes en prise directe avec le projet et de manière plus notable pour les communes et les hameaux se trouvant dans le périmètre immédiat.

ANALYSE DU SCÉNARIO DE RÉFÉRENCE ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ENVIRONNEMENT PAYSAGER EN L'ABSENCE DU PROJET

SCÉNARIO DE RÉFÉRENCE :

Etat actuel : L'environnement actuel autour du site du projet se compose de plusieurs parcs éoliens en exploitation ou dont le projet a été accordé composés de machines de hauteurs différentes. Le périmètre rapproché de la zone de projet compte plusieurs parcs comptabilisant 36 éoliennes, donc 9 se trouvant dans la continuité directe de la ZIP.

L'environnement proche de la ZIP montre un relief chahuté avec de faibles amplitudes et une faible présence boisée ainsi qu'une vallée proche évasée et boisée (les Trois Doms). Le périmètre immédiat compte principalement des hameaux constitués de fermes isolées et les bourgs d'Ayencourt, de Mesnil-Saint-Georges et de Royaucourt. La frange sud de Montdidier est également comprise dans ce périmètre.

Scénario de référence : Dans le cadre du contexte éolien, l'ajout d'une machine au parc du Moulin à Cheval et d'une grappe au sein du pôle de densification en devenir va principalement étendre l'emprise éolienne sur la partie ouest du périmètre rapproché car au-delà, le contexte éolien existant génère un avant-plan notable, notamment en cas d'acceptation des projets au sud est.

Aucun déboisement n'est prévu dans le cadre du projet éolien des Moulins du Monchel. La faible présence de filtres visuels, hormis la végétation accompagnant ponctuellement les franges des bourgs et les zones de dévers du relief chahuté ne permettra pas à terme d'éviter les vues sur le projet mais l'atténue y compris depuis des points de vue proches.

Les études d'encerclement, et notamment les zooms réalisés sur les communes les plus en prise avec le projet, montrent que les impacts supplémentaires générés sont faibles compte tenu des seuils déjà atteints pour la plupart des communes.

Le secteur d'étude se trouve à l'écart de grand pôle urbain et le périmètre rapproché est principalement constitué de petits bourgs et hameaux. Montdidier est la commune la plus importante à proximité du projet. Elle se trouve en vallée et compte une densité en habitat et en patrimoine protégé conséquente.

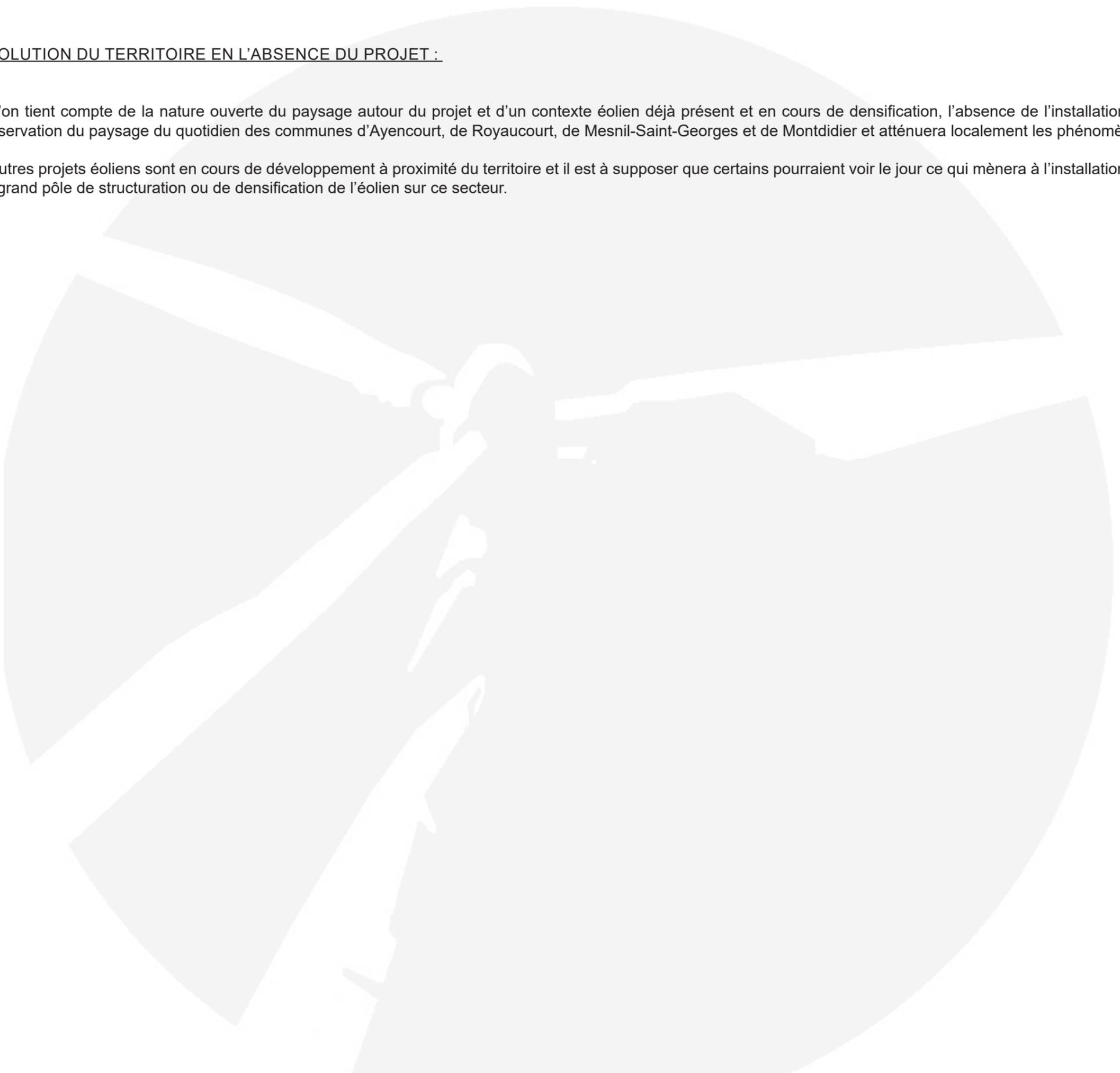
L'urbanisation devrait évoluer dans le périmètre immédiat de manière limitée (confortement des cœurs de bourgs afin de respecter le PLUi et la loi ALUR) ; ces nouvelles habitations ne devraient pas particulièrement être sujettes à la vue sur les éoliennes du parc. De même, il ne devrait pas y avoir de nouvelles infrastructures majeures dans le périmètre immédiat du projet.

Les vues les plus prégnantes opèrent les franges des bourgs en prise directe avec le projet qui crée un rapprochement de l'éolien dans leur paysage du quotidien.

ÉVOLUTION DU TERRITOIRE EN L'ABSENCE DU PROJET :

Si l'on tient compte de la nature ouverte du paysage autour du projet et d'un contexte éolien déjà présent et en cours de densification, l'absence de l'installation des éoliennes du projet d'Ayencourt jouera principalement sur la préservation du paysage du quotidien des communes d'Ayencourt, de Royaucourt, de Mesnil-Saint-Georges et de Montdidier et atténuera localement les phénomènes de densification par l'éolien déjà constatés avant-projet.

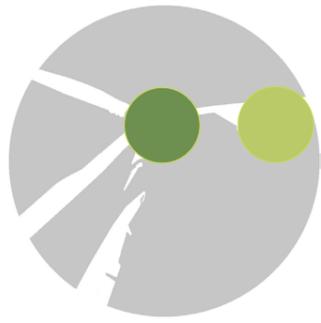
D'autres projets éoliens sont en cours de développement à proximité du territoire et il est à supposer que certains pourraient voir le jour ce qui mènera à l'installation de nouvelles éoliennes dans le paysage qui confirmeront la notion de grand pôle de structuration ou de densification de l'éolien sur ce secteur.





H/ MESURES D'ACCOMPAGNEMENT PAYSAGÈRES





1 - Postes de livraison

GÉNÉRALITÉS

En règle générale, les postes de livraison sont installés sur le bord de la route ou de la piste d'accès, dans une section encaissée (talus). Le site ne présentant pas de relief significatif, les éléments sont positionnés le long du chemin d'accès principal.

Pour ce faire et dans un cadre général d'implantation de poste de livraison, les prescriptions suivantes sont proposées :

1 - Mettre à profit le relief présent pour une intégration optimale : comme par exemple profiter de la présence de talus. Dans ce cas, la proposition serait de retenir les terres et les stabiliser par la mise en place de fascines de saules désactivés tressés, complétés par la plantation de lierre stabilisant.

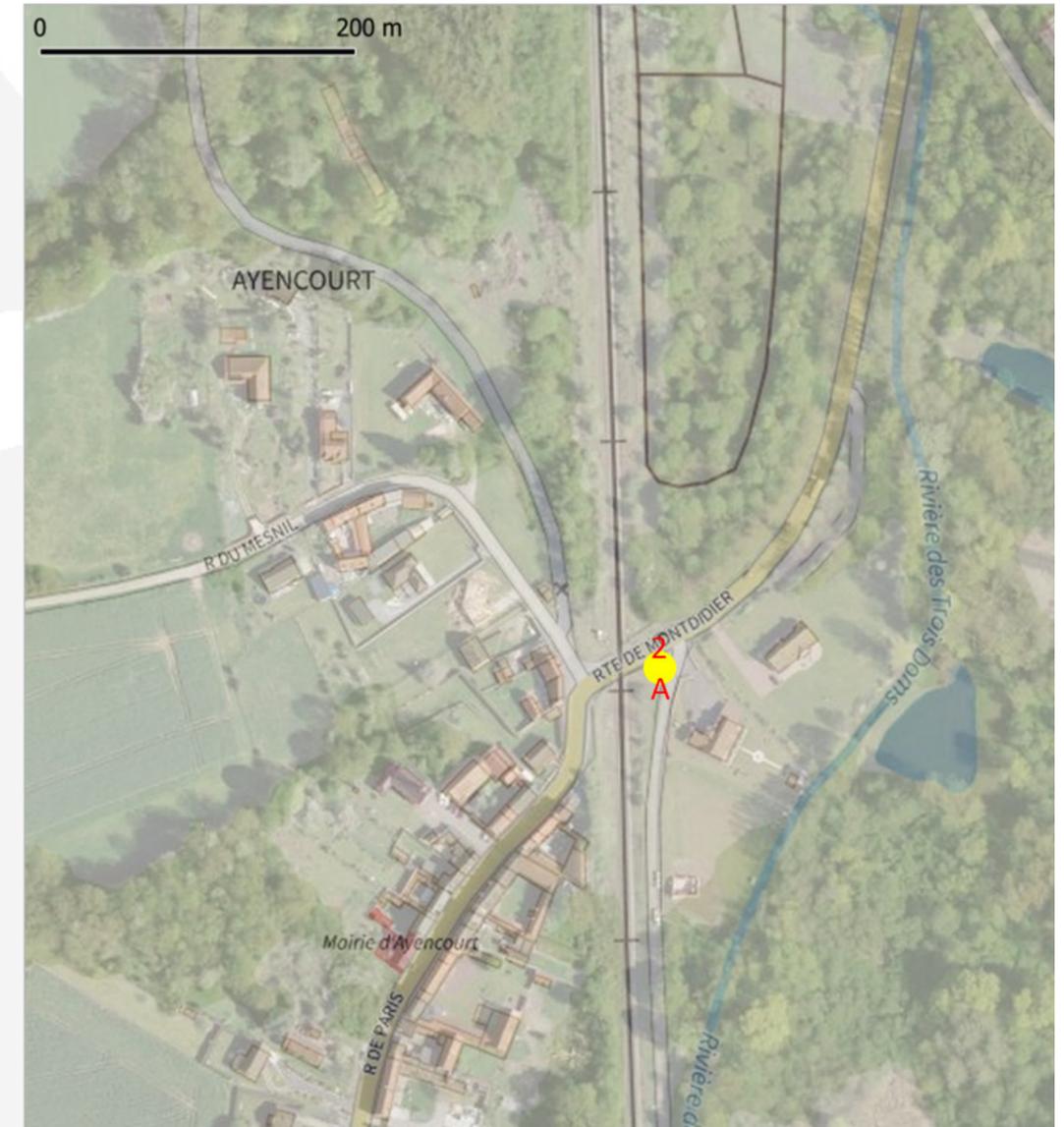
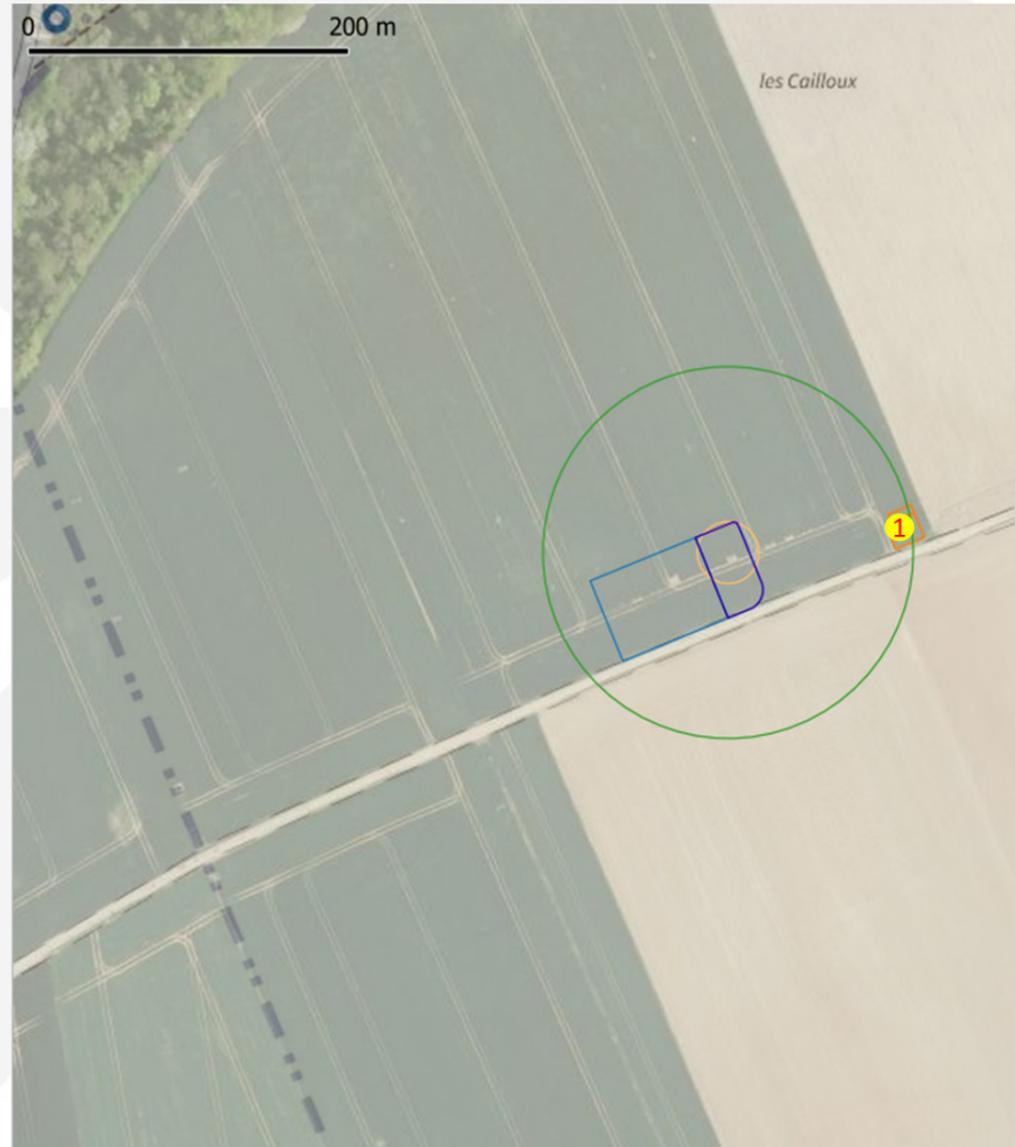
2 - Se servir des éléments d'infrastructures comme ligne de conduite en favorisant une implantation parallèle à la voie pour limiter l'impact visuel du poste.

3 - Opter pour une palette colorimétrique qui soit en adéquation avec les teintes du paysage environnant : marron clair ou vert foncé, habillage pierre ou bois.

4 - S'appuyer sur les structures végétales existantes sur le site (maillage de haie, bosquet...) pour intégrer le poste dans un écrin vert.

Le poste 01 proposé est positionné en retrait des infrastructures principales. Il sera donc relativement peu visibles dans la perspective de la route. Il est donc souhaitable de proposer une intégration principalement colorimétrique.

Le poste 02 est situé au coeur de la commune d'Ayencourt, à proximité des voies de chemin de fer et de la végétation qui l'accompagne. Il ne devrait interagir qu'avec deux maisons, le long d'une voie d'accès très secondaire. Encore une fois, l'intégration se fera par un choix avisé de teinte.



Carte d'implantation du poste de livraison - source : RP Global

Pour correspondre au mieux aux ambiances paysagères, il semble que les couleurs les plus appropriées pour le poste de livraison 01 doivent s'approcher des teintes de la végétation : RAL 6005 ou 6028.

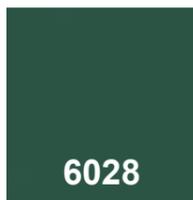


Photo de poste de livraison type

Concernant le poste de livraison 02, placé au coeur de la commune d'Ayencourt, il peut conserver la palette colorimétrique ci-dessus s'il s'intègre aux plantations le long de la voie de chemin de fer. Si ces plantations sont supprimées pour permettre son installation, il serait préférable que celui-ci soit dans des teintes plus urbaines ou qu'il soit traité avec un habillage bois :

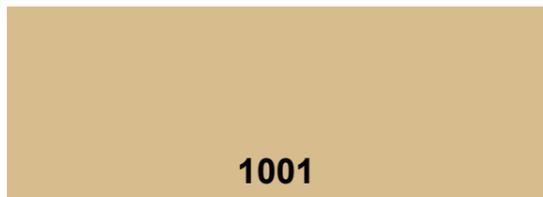
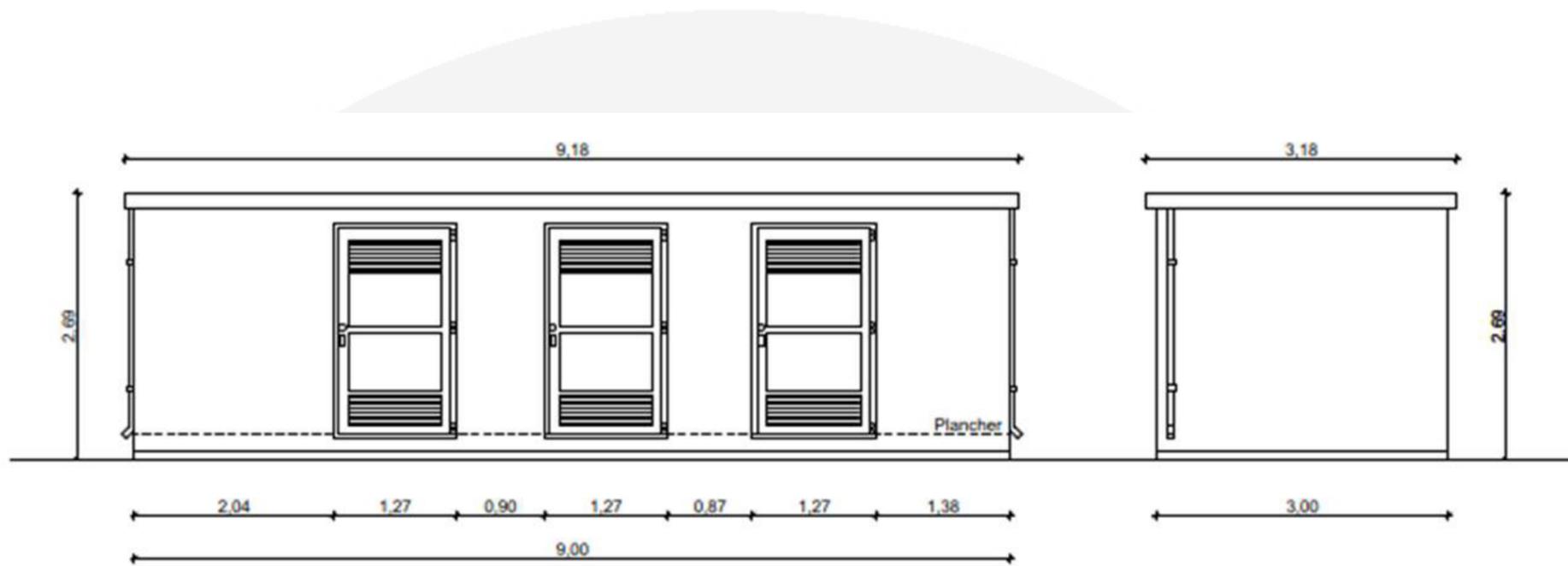
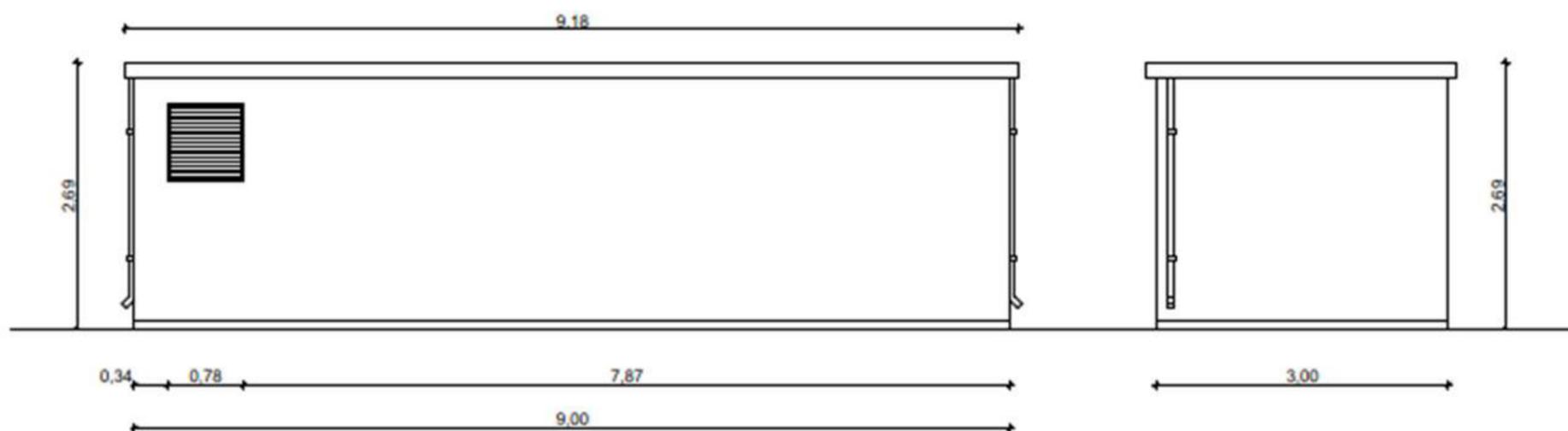


Photo de poste de livraison type



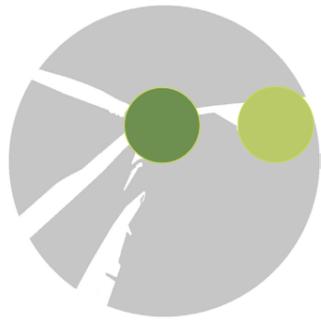
Façade Est

Façade Sud



Façade Ouest

Façade Nord



2 - Plates-formes et cheminements

Cheminement :

Le maillage de chemins d'exploitation existants et la configuration d'implantation nécessite des adaptations et des prolongements de cheminements existants pour l'intégralité des machines.

Les éoliennes E1 à E4 sont desservies à partir de la RD 930 au sud de Mesnil-Saint-Georges. Le linéaire d'accès complémentaires a été limité au strict minimum en utilisant les délimitations entre parcelles agricoles autant que possible.

La desserte de l'éolienne E5 est créée intégralement à partir de la RD 214.

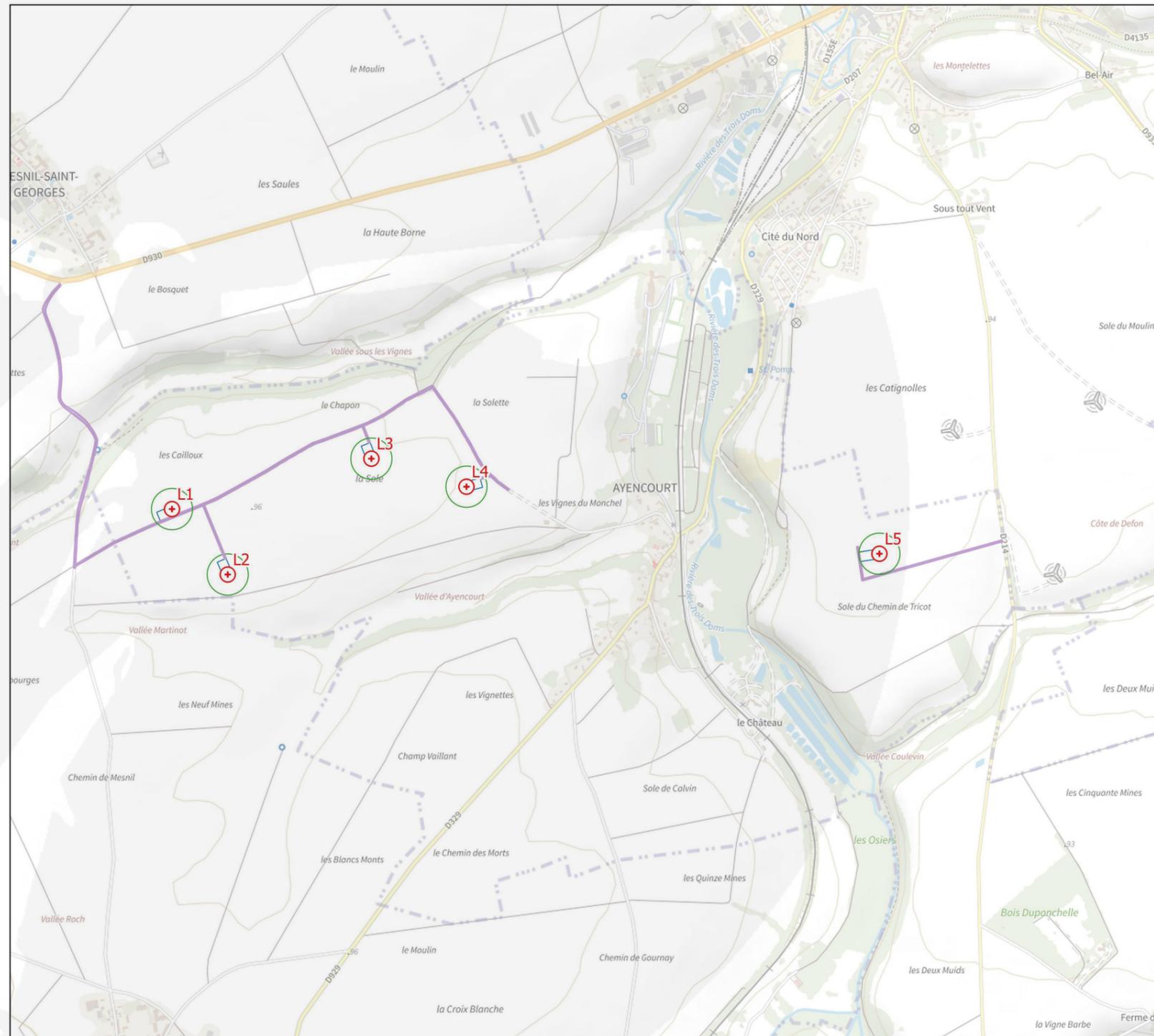
Aménagements paysagers :

La création de nouveaux chemins sera renforcée, en fonction du sol, sur une profondeur minimale de 60 cm, ce qui permettra aussi l'accès aux engins agricoles.

Ces structures seront réalisées en enduit bi-couche pour améliorer la durabilité de la structure et limiter les émissions de poussières pendant la phase de chantier.

Plate-forme de montage :

Les nouveaux accès débouchent sur une plate-forme de montage d'environ 35 x 20 m qui permet aux engins de manœuvrer.



Carte des plate-formes et cheminements : RP Global

Projet Eolien AYENCOURT-LE-MONCHEL (80)

Plan de synthèse du parc

LEGENDE

- Eolienne
- Détail Eoliennes
- Accès Définitif
- Massif
- Plateforme
- Zone Piétons
- Survol

0 250 500 m



Projection : RGF93 - Lambert 93

Sources :
IGN
Cartographie RP Global France

Révision	Date	Libellés des modifications
A	17/02/21	Création - GS

RENEWABLE POWER
rpGLOBAL

3 - Généralités sur le déroulement du chantier



IMPACT DU CHANTIER ET DE SES NUISANCES :

Comme pour tout chantier éolien, il faudra gérer de nombreux va-et-vient d'engins de chantier et de poids lourds ainsi que le stockage de fournitures, matériel et matériaux. Pour cela il faudra :

- Choisir la période de chantier la plus propice quant aux usages du quotidien sur le secteur de projet.
- Bien définir le périmètre du chantier.
- Organiser les aires de stockage et de montage en retrait des axes visuels sensibles.
- Privilégier l'accès des engins par les itinéraires permettant d'intégrer au mieux la voie, dans le paysage et dans le parcellaire.

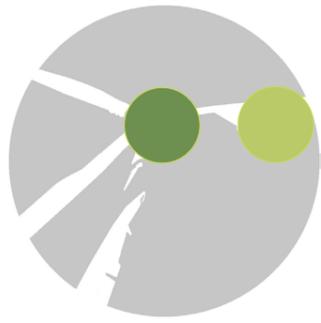
- Appliquer des mesures de conservation des sols par la mise en oeuvre de plaques anti-orniérage (plaques en acier retirées en fin de chantier).

- Remettre en état les haies et les surfaces enherbées dégagées pour le passage des convois et pour l'aménagement de surfaces nécessaires au chantier.

APRÈS LE CHANTIER :

- Remettre en état les sols ayant accueilli les installations nécessaires au chantier (plates-formes provisoires, base vie...) : remise en place de la terre végétale décapée au préalable après avoir démonté les installations provisoires en cailloux.

- Remettre en état les sols abîmés et les reconstituer avec un semis naturel prélevé in situ (décapage du semencier lors du terrassement et stockage en andain de terre de 1,5 m de haut maximum afin de préserver les micro flores).



4 - Généralités sur la forme des éoliennes



Au-delà des mesures simples d'intégration du chantier et de restauration du site après travaux, il n'existe pas de réponse totalement satisfaisante pour réduire l'impact visuel des éoliennes (on peut tout simplement l'adoucir, réduire la hauteur des mâts, modifier leurs structures, leurs dispositions, réduire l'impact visuel depuis les zones d'habitation en préservant ou remplaçant les cordons boisés existants).

Les mâts

Ils peuvent être tubulaires ou en treillis métalliques. Les mâts tubulaires sont utilisés dans la majeure partie des cas. Ils ont l'avantage de présenter une unité esthétique entre les pales et le mât.

La couleur

La couleur blanche est la couleur standard des éoliennes car exigée par les services aéronautiques français.

D'autres nuances de blanc pourraient être utilisées : blanc cassé, blanc mat, blanc réfléchissant.

Néanmoins, la base des mâts peut être mise en couleur (jusqu'à 12,5 m) comme le montre la photographie ci-contre prise en Allemagne où le vert prolonge la couleur des prairies par un système de dégradé.



Sur le présent projet, le modèle des éoliennes n'est pas défini à ce stade mais elles auront un gabarit en bout de pale de 180m.

La couleur choisie sera un blanc cassé.

